

AFFAIRE N°1 - Compte administratif du Maire et Compte de gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 1974.

Monsieur Marcel HOARAU donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Conformément au décret n° 57.657 du 22 mai 1957, j'ai l'honneur de soumettre à votre examen et à vos délibérations le compte administratif du Maire et le compte de Gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 1974 :

Les résultats généraux que font ressortir ces comptes sont les suivants :

SUBDIVISIONS	RESULTATS A LA CLOTURE		OPERATIONS DE L'EXERCICE		RESULTATS A LA CLOTURE	
	DE L'EXERCICE PRECEDENT	Excédents	Dépenses	Recettes	DE L'EXERCICE 1974	Excédents
Section d'investissement	107 677 041		2 308 776 503	1 878 180 963	322 918 499	
Section de fonctionnement	182 900 865		5 595 259 515	5 669 083 612	256 724 962	
A déduire opérations indirectes	290 577 906		7 904 036 018	7 547 264 575	66 193 537	
TOTAL	290 577 906		5 584 666 946	5 227 895 503	66 193 537	

Ces résultats seront repris au budget supplémentaire de 1975.

Les principales opérations réalisées au cours de l'exercice 1974 sont les suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chap. 900 - Hôtel de Ville et bâtiments administratifs.....	24 978 832
901 - Voirie.....	408 082 218
902 - Réseaux.....	575 022 696
903 - Equipement scolaire et culturel.....	781 254 656
904 - Equipement sanitaire et social.....	21 664 810
906 - Services industriels et commerciaux.....	80 552 723
908 - Urbanisme et habitations.....	148 201 113
909 - Autres équipements.....	7 680 119
911 - Programme par département.....	10 341 660
925 - Mouvements financiers.....	250 997 676
	<hr/>
	2 308 776 503

Financés par :

Excédent extraordinaire reporté.....	107 677 041
Subventions diverses.....	481 166 974
Emprunts.....	919 344 200
Divers.....	51 023 883
Fonds communaux.....	749 564 405
	<hr/>
	2 308 776 503

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chap. 60 - Fournitures diverses.....	149 606 421
61 - Frais de personnel.....	1 424 650 400
62 - Impôts et taxes.....	2 165 055
63 - Travaux et services extérieurs.....	73 707 403
64 - Participation et prestations.....	335 436 709
65 - Allocations et subventions.....	258 218 611
66 - Frais de gestion et de transport.....	89 515 727
67 - Frais financiers.....	220 281 100
69 - Charges exceptionnelles.....	34 664
82 - Charges s/exercice antérieurs.....	295 628 447
	<hr/>
	2 849 244 537

Financés par :

Chap. 70 - Produits d'exploitation.....	13 097 516
71 - Produits domaniaux.....	22 499 297
72 - Produits financiers.....	6 182 768
73 - Recouvrements divers.....	93 466 908
74 - Taxe sur les salaires.....	942 202 912
75 - Impôts directs.....	1 034 911 657
77 - Centimes.....	1 102 257 000
78 et 79 - Divers.....	30 262 844
82 - Produits s/exercice antérieurs.....	287 734 503
	<hr/>

3 532 615 405

L'EXCEDENT..... 683 370 868

a servi à couvrir les dépenses d'investissement pour un montant de 617 177 331

LA DIFFERENCE, soit.. 66 193 537

sera reprise au budget supplémentaire de 1975.

LE MAIRE - Voici maintenant le projet de délibération concernant l'approbation du compte de gestion de MM. DIVI et AUTRET, Receveurs.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait représenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 1974, et les autorisations qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 1974,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 1973, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant,
Délibère,

1) - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 1974 au 31 décembre 1974 y compris celles relatives à la journée complémentaire, fixe comme suit le total des masses et le total des soldes figurant au compte de gestion à la clôture de la gestion :

SUBDIVISIONS	SOLDES AU DEBUT DE LA GESTION		OPERATIONS CONSTATEES AU COURS DE LA GESTION		SOLDES A LA CLOTURE DE LA GESTION							
	Débiteurs	Créditeurs	Débit	Crédit	Débiteurs	Créditeurs						
(CL. 1 et 2.....	9 558 099	930	9 848 573	136	3 623 844	971	3 193 249	431	11 607 140	336	11 467 018	002
(CL. 4.....	270 180	332	594 149	819	11 951 641	476	11 943 288	632	553 079	322	868 695	965
(CL. 5.....	614 442	693			6 228 318	208	6 593 442	495	249 318	406		
(CL. 6, 7 et 8....					5 601 700	789	5 675 524	886	3 064 212	907	3 138 037	004
(10 442 722	955	10 442 722	955	27 405 505	444	27 405 505	444	15 473 750	971	15 473 750	971

2) - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 1974 arrête comme suit les résultats totaux des différentes sections budgétaires et des budgets annexes :

SUBDIVISIONS	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT		OPERATIONS DE L'EXERCICE		RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
	Déficit	Excédent	Débit	Crédit	Déficit	Excédent
85		182 900 865	5 601 700 789	5 675 524 886		256 724 962
06		107 677 041	3 623 844 971	3 193 249 431	322 918 499	
457						
457						
TOTAUX		290 577 906	9 225 545 760	8 868 774 317	66 193 537	

3) - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives arrête les opérations de cette comptabilité comme suit :

Total des soldes repris au début de la gestion.....	20 730 695	F CFA
(
Crédits.....	29 430 000	
(
Total des opérations constatées au cours de la gestion (26 324 750	
Débits.....		
Total des soldes à la clôture de la gestion.....	23 835 945	

4) - Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 1974, par le Receveur, n'appelle aucune observation, ni réserve de sa part.

Fait et délibéré à Saint-Denis, le 11 avril 1975

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de vous prononcer sur le compte administratif du Maire et sur le compte de gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 1974.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous soumetts le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

M. Marcel HOARAU donne lecture de l'avis de la Commission des Finances :

"La présentation de ce compte administratif peut paraître étonnante dans la mesure où apparaît un déficit de 66 193 537 F CFA.

Le Conseil Municipal ne devra pas s'alarmer d'une situation qui s'explique aisément. En effet, vous n'ignorez pas que les caisses de prêts ont été contraintes, dans le cadre du plan de stabilisation des prix, d'encadrer le crédit d'une façon très rigoureuse. C'est ainsi que la Commune a du attendre un certain nombre de prêts qui traînaient à la suite des mesures dilatoires des caisses concernées. Ceci explique d'une part les difficultés de trésorerie de la Commune en décembre et janvier et d'autre part, le déficit de ce compte administratif.

La situation est d'ores et déjà rétablie puisque certains gros emprunts sont entrés dans les caisses communales et il sera possible, sans problème majeur, d'établir un budget supplémentaire cohérent".

M. HOARAU - La Commission des Finances nous a précisé que si les subventions et emprunts avaient été mis en place, ce déficit ne se serait pas apparu.

LE MAIRE - Autrement dit, il y a un décalage entre les encaissements de subventions et de prêts et l'engagement des dépenses. Il est évident que depuis le 31 décembre de gros emprunts sont rentrés et cette situation n'est plus la même. Pour l'année 1974, les frais de personnel se sont élevés à 1 424 650 400 F, d'autre part, les dépenses telles que voirie, réseaux, équipement social, scolaire et culturel sont de très grosses dépenses dans le budget communal.

Les recettes les plus importantes sont les centimes, l'octroi de mer et la taxe sur les salaires. Ce sont les trois grosses rentrées de fonds propres de la Commune.

M. GERARD - Nous avons évidemment un déficit apparent de 66 millions, mais il faut préciser que certaines subventions n'étaient pas rentrées, par exemple, la subvention de 28 610 000 F du FIDOM pour la 6ème tranche d'assainissement, la subvention de 66 millions du Ministère de l'Intérieur pour la 8ème tranche d'assainissement - cette somme seule couvre le déficit - ; l'emprunt de 206 millions pour l'endiguement du Butor, puis il y a la subvention de 7 100 000 F pour la Bretagne, la subvention de 8 600 000 F pour les Camélias et la subvention de 5 ou 8 millions pour la Ravine du Butor.

LE MAIRE - A la date du 31 décembre, ces subventions et ces prêts n'étaient pas rentrés.

M. LAPIERRE - Donc, à la date du 31 décembre, le déficit de 66 millions n'est pas véridique.

LE MAIRE - Le compte administratif vous donne une idée de tout ce qui a été dépensé et perçu pendant une année. Il faut que vous le compariez aux budgets primitif et supplémentaire de 1974 et vous verrez ce qui a été dépensé réellement. Si ces subventions étaient rentrées à temps, l'inverse se serait produit.

"MONSIEUR LE MAIRE SE RETIRE DE LA SALLE DES DELIBERATIONS"

M. HOARAU - Mes chers collègues, vous avez entendu la présentation du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Receveur Municipal pour l'année 1974.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de vous prononcer sur le Compte Administratif du Maire et sur le Compte de Gestion du Receveur Municipal, pour l'exercice 1974.

L'an mil neuf cent soixante quinze, le VENDREDI 11 AVRIL, les membres composant le Conseil Municipal, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances.

Etaient présents :

MM. LEGROS Auguste - HOARAU Marcel - GERARD Marc - BEDIER Francis - BOURHIS Camille - TESSIER Jacques - CHANE KUNE Maurice - APAVOU Antoine - BOYER Eric - FONTAINE Frantz - BOYER Bruno - ROBERT Valère - MME PAYET André - MM. AFFEJEE Abdoul Hack - AFFEJEE Jack - MME BENARD Jules - MM. FERRERE Chantilly - FOSSARD Charlemagne - MME FUTHAZAR Hugues - ~~MM.~~ LAPIERRE Marcel - LAURET Gérard - LICHARDY André - NANDO Raymond - NATIVEL Philippe - PICARD Antoine - RIVIERE Maxime - MME ROCHE Valère - MM. SERS Henry - TANDRYA Fred.

Etaient représentés :

M. MONDON Jean-Claude
Dr MAINGARD Paul
Dr THEVENIN Marc

par M. LAURET Gérard
par M. TESSIER Jacques
par M. LEGROS Auguste

S'était excusée :

MME JASMIN Eléopold

Etaient absents :

MM. RAMASSAMY Adolphe - TOMI Maurice - THUONG HIME Roger.

Oui le rapport de Monsieur le MAIRE,

Vu les diverses ordonnances et instructions ministérielles sur la comptabilité des communes et notamment celles des 24 avril 1834 et 10 avril 1835,

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 1974, et les autorisations supplémentaires qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés par Monsieur le Maire, ordonnateur, le compte d'administration de l'exercice 1974 accompagné du compte de gestion du Receveur ainsi que l'état des restes à réaliser sur 1974,

Procédant au règlement définitif du budget de 1974, propose de fixer ainsi qu'il suit les recettes et les dépenses dudit exercice, savoir :

R E C E T T E S

Les recettes, tant ordinaires qu'extraordinaires de l'exercice 1974 évaluées par le budget à.....	8 346 376 621
ont dû s'élever, d'après les titres définitifs des créances à recouvrer, à la somme de.....	5 626 686 346

de laquelle somme il convient de déduire celle de SAVOIR : pour non valeurs justifiées au compte du Receveur.....	108 212 937
---	-------------

pour restes à recouvrer également justifiés et qui seront portés en recettes au prochain compte.....

pour restes à recouvrer non justifiés à mettre à la charge du comptable qui en sera forcé en recette au prochain compte.....

Somme égale.....	5 518 473 409
------------------	---------------

Au moyen de quoi les recettes de 1974 demeurent définitivement fixées à la somme de.....	5 518 473 409
--	---------------

D E P E N S E S

Les dépenses créditées au budget de 1974 s'élevant à	8 346 376 621
--	---------------

Il faut y joindre celles qui ont été l'objet de crédits supplémentaires accordés dans le cours de l'exercice.....

Total des dépenses présumées.....	8 346 376 621
-----------------------------------	---------------

De cette somme il faut déduire celle de.....	2 761 709 675
--	---------------

SAVOIR

- Crédits ou portions de crédits restés sans emploi comme excédent le montant réel des dépenses.....

- Dépenses faites, mais non ordonnancées avant le 28 février 1974 et à reporter au budget de 1974.....	2 761 709 675
- Dépenses ordonnancées, mais non payées avant le 31 mars 1974 et à reporter au budget de 1974.....	-----
Somme égale.....	2 761 709 675

Au moyen des déductions ci-dessus les dépenses de l'exercice 1974 sont définitivement fixées à	5 584 666 946
Les recettes de toute nature étant de.....	5 518 473 409
Les dépenses de toute nature étant de.....	5 584 666 946

Déficit de.....	66 193 537

Il est constaté, par conséquent, un déficit définitif lequel sera porté au chapitre des dépenses supplémentaires du budget de l'exercice 1975.

Toutes les opérations de l'exercice 1974 sont déclarées définitivement closes et les crédits annulés.

La présente délibération sera jointe, comme pièce justificatives, au budget 1974.

DELIBERE à SAINT-DENIS, les jours, mois et an ci-dessus.

Est-ce que vous avez d'autres questions à poser ? Personne ne demandant la parole, nous allons passer à l'approbation de ce compte gestion.

Mis aux voix, le compte administratif du Maire et le compte de gestion du Receveur Municipal pour l'exercice ONT ETE ADOPTE A L'UNANIMITE.

"LE MAIRE REPREND SA PLACE A LA TABLE DU CONSEIL"

(APPLAUDISSEMENTS)

M. HOARAU - Monsieur le Maire, le compte administratif et le compte de gestion ont été adoptés à l'unanimité, en mon nom et au nom du Conseil Municipal, nous vous adressons nos félicitations pour cette bonne gestion.

LE MAIRE - Mesdames, Messieurs et Chers Collègues, je vous remercie d'avoir voté à l'unanimité ce compte administratif et ce compte de gestion. Il m'est agréable d'adresser mes félicitations et mes remerciements à M. Marcel HOARAU et également au Secrétaire Général, à Madame BEDIER, à Monsieur le Percepteur et à M. AUTRET, le représentant du Percepteur qui sont les artisans de ces opérations.

Vu
 Saint-Denis, le 30 juin 1975
 Pour le Préfet
 Le Secrétaire Général
 Signé: J. P. PROUST

(APPLAUDISSEMENTS)

Pour copie certifiée conforme
 Le Président des Finances
 et des Collectivités
 Locales P. GIANNI